



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 du mois de juillet à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BARON-GARBETT (pouvoir MME LANDES), CAZALBOU (pouvoir M BONNAND), FONTES (pouvoir MME NAAM) et RATIER (pouvoir MME MITSCHLER).

Absent(s) excusé(s) : M RICHIR

Monsieur DE BERNARD a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Quorum : 14

Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

DÉLIBÉRATION N° D-2025/21

Objet : Demande de subvention Région

La région Occitanie apporte son soutien aux collectivités diffusant des concerts et spectacles vivants dans le cadre du dispositif Aide la diffusion de proximité. A ce titre l'action culturelle de la ville de Pechbonnieu peut bénéficier de cette subvention aux titres des concerts organisés le dimanche 23 novembre 2025 lors du Festival du Livre Jeunesse Mieux Vaut en Lire.

La subvention prend en charge 40% du prix de la prestation fournit les artistes.

La ville de Pechbonnieu souhaite solliciter de la Région une subvention de 720 € TTC au titre de l'exercice 2025.

La subvention suivante est répartie comme suit :

Impuls de la cie Farfeloup : 720 € (soit 40% du prix de cession établit à 1800 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Autorise Madame le Maire à solliciter 720 € auprès de la Région Occitanie et à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ
